



Ville de  
**Kingersheim**

Le Maire

515/2022

## Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 10 novembre 2022

Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière -huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande de l'entreprise STARTER TP en date du 07 novembre 2022,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de gaz réalisés par l'entreprise STARTER TP sise 71 rue des Bois à Feldkirch, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation rue de Richwiller.

### ARRETE

**Article 1** – Du lundi 21 au vendredi 9 décembre 2022, l'entreprise STARTER TP est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du 159 rue de Richwiller.

**Article 2** – Pendant la durée des travaux, la circulation sera maintenue en double voie avec séparation K5C.

**Article 3** – Le stationnement est interdit rue de Richwiller, sur une distance de 20 mètres de part et d'autre des travaux.

**Article 4** – Le trottoir sera neutralisé, côté impair pendant les travaux.

- Une signalisation « piétons, prenez le trottoir d'en face » sera mise en place à hauteur des passages à piétons, de part et d'autre des travaux.

**Article 5** – L'arrêt de bus situé à hauteur des travaux sera déplacé de 100 mètres en amont dans la rue de Richwiller.

**Article 6** – Pendant les travaux, la vitesse est limitée à 30 Km/h rue de Richwiller, dans la section comprise entre les rues de Guebwiller et d'Alsace.

**Article 7** – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 8** – La police municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,  
Le Maire,



Le Maire,  
signé

Laurent Riche

Ville en transition **Cit'ergie**  
European Energy Award®

Mairie - Place de la Libération - B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX

Tél : +33 (3) 89 57 04 00 - Fax : +33 (3) 89 57 04 19

Courriel : mairie@kingersheim.fr - www.ville-kingersheim.fr

